

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 23 AVRIL 2014**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 23 avril 2014 à 19h00 en la salle des fêtes de Fresnoy-au-Val, sous la Présidence d' Alain DESFOSES.

Etaient présents :

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, ROUSSEL Anne-Delphine, VAUDET Déborah, FORMET Thierry, SOUMILLON Gilles, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Eric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, CURIE Hubert, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DELANNOY Jean-Claude, LOUART Usmée, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, TEN Alexis, GUILBERT Joël, DESFOSES Alain, LOUWARD Annie, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, D'HALESCOURT Christophe, FROIDURE James, SINOQUET Céline, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, DOINEL Michel, AVET Hubert, PLANQUETTE Daniel, NOPPE Robert, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, PERIMONY Yves, COSETTE Jean-Paul, LABELLE Claude, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, COLPAERT Jean, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, LECLERE Jean-Claude, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLERCOURT Bernard, DEWAELE Marc, LABESSE Jean-Marc, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : CASARI Olivier (suppléant de DUMEIGE Yannick), DAMONNEVILLE Joël (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), LERICQUE Jean-Claude (suppléant de GOETHALS Eddy), LEFEBVRE Jacques (suppléant de DENEUX Gérard).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : MICHAUX Colette (pouvoir à PLANQUETTE Daniel), DESMAREST Gérard (pouvoir à DESFOSES Alain).

Etaient absents ou excusés : CHARBONNIER Sylvain, LECLERCQ Jakie, SNAUWAERT Jean-Marie, CAUCHOY Laëtitia, NOUGEIN Laurence, MARIAGE Bruno.

Secrétaire de séance : Céline SINOQUET.

Ordre du jour :

1. Présentation des services de la Communauté de Communes.
2. Création des commissions.
3. Détermination du nombre de membres par commission.
4. Constitution des commissions.
5. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.
6. Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et à l'ADUGA (Agence de Développement d'Urbanisme du Grand Amiénois).
7. Election des délégués au syndicat mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré/Airaines/Oisemont.
8. Election des délégués à la Mission Locale Insertion Formation Emploi (MLIFE).
9. Election des représentants à l'EPISSOS (Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud Ouest Somme).
10. Election des représentants à TRINOVAL.
11. Communication d'un jugement de la Chambre Régionale des Comptes.

12. Indemnités de l'exécutif.
13. Indemnités du Receveur.
14. Délégations au Président et au Bureau.
15. Lieu du prochain Conseil Communautaire.
16. Questions diverses.

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance, déclare être très heureux d'accueillir cette nouvelle assemblée en sa commune. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente. Le Président invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Céline Sinoquet, commune de d'Hornoy-le-Bourg, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Présentation des services de la Communauté de Communes.

Le Président propose à l'Assemblée, préalablement à la création des commissions, que les chefs de service présentent succinctement leurs missions afin que les délégués puissent avoir une idée du contenu des commissions et pouvoir effectuer leur choix pour l'une ou l'autre de ces instances qui se trouvent être au nombre de 10.

Le Président invite M. Zacharewicz, Directeur Général des Services à ouvrir cette présentation illustrée par un diaporama.

A l'issue de cette présentation, le Président remercie l'ensemble des agents pour leur présentation.

Il rappelle les dates de réunion à destination des nouveaux élus pour la présentation du budget qui se dérouleront au siège de la CCSOA à 18 heures : Lundi 28 mai pour le Canton d'Hornoy, Mardi 29 mai pour Molliens-Dreuil et Mercredi 30 mai pour les élus du canton de Poix-de-Picardie. Par ailleurs, le Président rend hommage aux anciens vice-présidents en charge des commissions pour le travail accompli durant leur mandature.

2. Création des commissions.

Le Président propose à l'Assemblée de créer les commissions ci-après :

- Urbanisme (PLU)
- SPANC / EROSION
- Aménagement de l'Espace, Eolien
- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- Culture
- Tourisme et Communication
- Voirie
- Bien Vieillir
- Equipement Aquatique
- Economie

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime, décide de créer les commissions ci-dessus désignées.

3. Détermination du nombre de membres par commission.

Le Président propose à l'Assemblée de fixer à 9 le nombre de membres par commission à l'exception la commission « urbanisme », sachant que les vice-présidents et le Président sont membres de droit de l'ensemble des commissions et propose de laisser le choix à la commune de Neuville-Coppegueule d'opter pour les commissions auxquelles elle souhaite siéger.

Afin de permettre à l'ensemble des délégués de pouvoir siéger dans une commission, il propose de fixer à 10 non compris la commune de Neuville-Coppegueule le nombre des membres de la commission « Urbanisme ».

En l'absence de question, il soumet ce point au vote du Conseil.

Le Conseil Communautaire unanime fixe à 9, le nombre de membres par commission, la commune de Neuville-Coppegueule a la possibilité de s'inscrire dans les commissions de son choix, à raison d'un délégué par commission et de convier de façon systématique à toutes les réunions de commission le Président de la CCSOA ainsi que les vice-présidents.

4. Constitution des commissions.

Le Président propose à l'Assemblée une suspension de séance, afin que les cantons s'organisent pour le choix des membres des 10 commissions et rappelle que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir, il conviendra de proposer à l'Assemblée de procéder par tirage au sort. A défaut, il faudra procéder à un vote par bulletin secret.

Le Conseil Communautaire unanime décide de procéder à l'élection des membres des commissions par un vote à main levée.

L'élection des membres donne les résultats suivants :

- Commission Urbanisme, présidée par Jannick LEFEUVRE – 1^{er} Vice-Président.
Sont élus à l'unanimité membres de la commission « urbanisme » : M. Alain Lesur, Mme Sabine Chellé-Poiret, M. Pierre Robitaille, M. Philippe Watelain, M. Jean-Jacques Iriarte Arriola, Mme Bertille Sangnier, M. Sylvain Charbonnier, M. Albert Noblesse et M. Jean-Marie Turlot.
- Commission SPANC / Erosion, présidée par Dominique MAGNIER – 2^{ème} Vice-Président.
Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M. Willy Saelens, M. Jean Colpaert, M. Christophe d'Halescourt, M. Benoît Paschal, M. Maxime Hetroy, M. Philippe Watelain, M. Yves Perimony, M. Claude Labelle, M. Vincent Viltart.
- Commission Aménagement de l'espace, logement, développement éolien, présidée par Jean-Jacques STOTER – 3^{ème} Vice-Président.
Sont élus à l'unanimité membres de la commission Aménagement de l'espace / Eolien : M. Xavier Despreaux, Mme Geneviève Leclercq, M. Jean-Claude Delannoy, M. Christophe Géraux, M. Hervé Hesse, M. Benoît Paschal, M. Gaël Caux, M. Gérard Céliste, M. Alexis Ten.
- Commission Petite enfance, enfance, jeunesse, présidée par James FROIDURE – 4^{ème} Vice-Président.
Sont élus à l'unanimité membres de la commission petite enfance, enfance, jeunesse : Mme Annie Louvard, M. Romuald Trabouillet, M. Christian Furgerot, Mme Céline Sinoquet, M. Eric Dupuis, M. Jean-Jacques Iriarte Arriola, Mme Déborah Vaudet, Mme Linda Bon, Mme Laurence Nougéin.
- Commission Culture, présidée par Rose-France DELAIRE – 5^{ème} Vice-Présidente.
Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M. Christian Furgerot, Mme Annie Louvard, M. Alain Lesur, Mme Céline Sinoquet, M. Christophe Géraux, M. Jean-Jacques Iriarte Arriola, M. Jean-Marc Labesse, M. Jean-Claude Leclère, M. Gaël Caux.
- Commission Voirie présidée par Thierry HEBERT – 6^{ème} Vice-Président.
Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M. Etienne Boderau, M. Yannick Dumeige, Mme Sabine Chelle-Poiret, M. Jean-Paul Poire, Mme Roseline Van Dycke, M. Christophe Géraux, M. Dominique Bailleul, M. Jean-Paul Cosette, M. Hubert Curie.
- Commission Aquatique, présidée par François THIVERNY – 7^{ème} Vice-Président.
Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M. Loïc Leroy, Mme Dany Vasseur, M. Jean-Pierre Demarquet, Mme Géraldine Michel, Mme Lyliane De Saint Germain, M. Michel Cordier, M. Claude Labelle, M. Dominique Bailleul, M. Philippe Bosredon.

- Commission Bien Vieillir, présidée par Marc DEWAELE – 8^{ème} Vice-Président

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M. Joël Guilbert, M. Etienne Boderau, M. Loïc Leroy, M. Richard Doinel, Mme Roseline Van Dycke, M. Michel Cordier, M. Gérard Gaillet, M. Jean-Claude Leclère, Mme Anne-Delphine Roussel.

- Commission Tourisme et Communication, présidée par François ROUILLARD – 9^{ème} Vice-Président.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : Mme Rose-Marie Ledain, M. Marc Blarel, Mme Dany Vasseur, M. Alain Desbiendras, M. Benoît Paschal, Mme Lyliane De Saint Germain, M. Gérard Gaillet, M. Thierry Formet, Mme Sylviane Calippe.

- Commission Economie, présidée par Alain Desfosses.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission : M. Claude Louis, M. Emmanuel Auzou, M. Christophe d'Halescourt, Mme Bertille Sangnier, M. Richard Doinel, M. Jean-Jacques Iriarte Arriola, M. Albert Noblesse, M. Philippe Bosredon, M. Jean-Marie Turlot.

5. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Président informe l'Assemblée que pour les EPCI ne comportant que des communes de moins de 3 500 habitants, la commission est constituée outre le Président de l'EPCI de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Les candidatures de Mme DELAIRE, Mrs Hébert et Thiverny en qualité de membres titulaires et les candidatures de Mrs Dewaele, Froidure et Lefeuvre en qualité de membres suppléants ont été reçues et il demande si il y a d'autres candidats.

N'ayant aucune nouvelle candidature, le Président soumet au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe la composition de la commission d'appel d'offres comme suit : Président : Alain Desfosses ; Membres : Rose-France Delaire suppléée par Marc Dewaele ; Thierry Hébert suppléé par James Froidure et François Thiverny suppléé par Jannick Lefeuvre.

6. Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois.

Alain Desfosses propose de procéder à la désignation de 5 représentants auprès du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et propose les candidatures suivantes :

- Marc Dewaele
- Jannick Lefeuvre
- Jean-Jacques Stoter
- François Thiverny et lui-même.

N'ayant pas d'autres candidatures, le Président soumet au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, élit les représentants nommés ci-dessus auprès du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois

7. Election des délégués à l'ADUGA (Agence de Développement d'Urbanisme du Grand Amiénois).

Alain Desfosses propose de procéder à la désignation de 3 représentants auprès de l'ADUGA et propose les candidatures suivantes :

- Jannick Lefeuvre
- Jean-Jacques Stoter et lui-même.

N'ayant pas d'autres candidatures, le Président soumet au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, élit les représentants nommés ci-dessus auprès de l'ADUGA.

8. Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré/Airaines/Oisemont.

Alain Desfosses propose de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré-Airaines/Oisemont et propose les candidatures de suivants :

- François Rouillard suppléé par Alain Desfosses
- Rose-France Delaire suppléée par Thierry Hébert.

N'ayant pas d'autres candidatures, le Président soumet au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, élit les représentants nommés ci-dessus auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré/Airaines/Oisemont.

9. Election des délégués à la Mission Locale Insertion Formation Emploi (MLIFE).

Alain Desfosses propose de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants à la Mission Locale Insertion Formation Emploi et propose les candidatures de :

- Rose-France Delaire et Jean-Jacques Stoter en qualité de délégués titulaires.

Le Président fait appel à l'Assemblée pour la désignation de 2 délégués suppléants et reçoit les candidatures de Jean-Marc Labesse et Christophe Géraux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité désigne les représentants nommés ci-dessous à la MLIFE.

10. Election des représentants à l'EPISSOS (Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud-Ouest Somme).

Le Président propose à l'Assemblée de reporter ce point au Conseil Communautaire du 7 mai prochain.

Le Conseil Communautaire unanime approuve le report de la question.

11. Election des représentants à TRINOVAL.

Le Président propose à l'Assemblée de reporter ce point au Conseil Communautaire du 7 mai prochain et rappelle qu'il conviendra de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Le Conseil Communautaire unanime approuve le report de la question.

12. Communication d'un jugement de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Président informe l'Assemblée que TRINOVAL, la Communauté de Communes du Canton de Conty et la CCSOA ont effectué une saisine conjointe de la Chambre Régionale des Comptes afin d'obtenir son avis sur la prise en compte des admissions en non-valeur, Trinoval contestant la position de notre Communauté de Communes visant à leur faire supporter les admissions en non-valeur prononcées par notre Assemblée.

En application de l'Article L1612-19 du CGCT, le Conseil Communautaire doit être tenu informé dès sa plus proche réunion de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, lequel conclut :

- La Chambre Régionale des Comptes déclare :
 - recevable la saisine du Syndicat Trinoval en application de l'Article L 1612-15 du CGCT
 - que la créance d'un montant de 11 131,73 € dont le Syndicat Trinoval demande le paiement ne constitue pas une dépense obligatoire au sens de l'article L1612-15 du CGCT pour la Communauté de Communes du Sud Ouest Amiénois.

- qu'il n'y a pas lieu en conséquence de mettre en demeure la Communauté de Communes d'inscrire ladite dépense à son budget
- que le présent avis sera notifié au Préfet de la Somme, au Président de la CCSOA ainsi qu'au Président de Trinoval.

13. Indemnités de l'exécutif.

Le Président rappelle à l'Assemblée que les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sont régies à l'Article L5211-12 du CGCT et que les montants maximums sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI par décret en Conseil d'Etat.

Pour les EPCI de 20 000 à 49 999 habitants, l'indemnité de fonction brute du Président est au plus égale à 67,50 % de l'indice 1015, soit 2 565,99 € brut. L'indemnité maximale des vice-présidents est quant à elle au plus égale à 24,73% de l'indice 1015, soit 940,10 €.

Le Président propose d'allouer au Président une indemnité de 53,47% de l'indice 1015, représentant un montant de 2 032,65 € brut et pour les vice-présidents à l'exception de M. Stoter une indemnité correspondant à 12,03 % de l'indice 1015, représentant un montant de 457,32 € brut. Pour ce qui concerne M. Stoter, il est proposé à sa demande d'allouer une indemnité de 4,01 % de l'indice 1015, représentant un montant de 152,44 € brut.

N'ayant aucune remarque, le Président soumet au vote.

Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré, fixe à compter du 18 avril 2014, les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents comme ci-dessus.

14. Indemnités du Receveur.

Le Président propose d'attribuer au Receveur de la Communauté de Communes les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires auxquelles il peut prétendre.

N'ayant aucune remarque, le Président soumet au vote.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer au Receveur les indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires.

15. Délégations au Président et au Bureau.

Le Président informe l'Assemblée que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Président, le Bureau et les Vice-présidents puissent recevoir délégation du Conseil Communautaire à l'exception du vote du budget, de la fixation des taux, des tarifs de taxes ou redevances ; de l'approbation du compte administratif ; des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du CGCT (dépenses imposées par la chambre régionale des comptes) ; des décisions modifiant la composition, le fonctionnement et la durée de l'EPCI ; de l'adhésion à un établissement public ; de la délégation de gestion d'un service public ; des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Il propose à l'Assemblée de l'autoriser à obtenir délégation du Conseil Communautaire afin :

- De réaliser les emprunts inscrits au budget y compris les opérations de couvertures de risques prévues par l'article L2221-5-1,
- De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite du montant fixé par le Conseil Communautaire,
- De préparer, passer, exécuter et de régler les marchés passés en procédure adaptée,

- Des contrats d'assurance,
- Des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- Des rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice,
- D'accepter les dons et legs,
- De signer les conventions de mandat avec les communes,
- De défendre la CCSOA dans les actions intentées contre elle,

De déléguer au bureau :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés qui nécessitent d'être passés avec des formalités préalables lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- D'intenter au nom de la CCSOA les actions en justice
- De prendre toutes décisions concernant le personnel de la CCSOA sauf les créations de postes,
- L'attribution de subventions,
- Les demandes de subventions déposées par la CCSOA,

N'ayant aucune remarque, le Président soumet au vote.

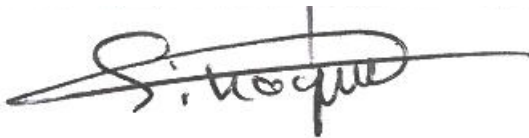
Le Conseil Communautaire unanime décide de déléguer au Président et au bureau les attributions reprises ci-dessus.

16. Lieu du prochain Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes d'Airaines.

La secrétaire de séance,

Céline SINOQUET



Le Président,

Alain DESFOSES

